UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2022-12-16-08-2

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## - Séance du 16 décembre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 22
Nombre de membres ayant donné procuration : 10
Nombre d'absents non représentés : 03
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 16 décembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**VIII- Formation**

- **Demandes de dérogation d'ouverture à faible effectif - année universitaire 2022-2023**

APPROUVE les demandes de dérogation d'ouverture à faible effectif des formations suivantes pour l'année universitaire 2022-2023 :

- Licence professionnelle Métiers des Réseaux informatiques et télécommunications parcours CART
- Licence professionnelle Métiers des Réseaux informatiques et télécommunications parcours RTHD
- Licence professionnelle Métiers du Design
- Master Energie parcours SIMOS
- Master Sciences et génie des matériaux – SGM- parcours physico-chemistry of materials 1ère année (M1 CPCM)

**VOTE : POUR : UNANIMITÉ**

Pau, le 20 décembre 2022
Le Président,

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 21/12/2022